

Compte rendu du conseil municipal du 11/09/2017

Présents : Serge Le Hir, Martine Adrien, Guy Bailleul, Eric Brunet, Nicolas Criaud, Viviane Glinel, Jean-Luc Heckel, Fabienne Leroy, Pierre-Emmanuel Philibert, Mathieu Pilatte , Cécile Quiedeville, Emmanuel Trolong.

Représenté : François Laloux pouvoir donné à Mathieu Pilatte

Absents : Stéphanie Anne, Michel Bruletti

1 Nomination du secrétaire de Séance

Emmanuel Trolong est nommé secrétaire de Séance

2 Approbation du dernier compte rendu

Adopté à l'unanimité.

3. Extension du GAEC Lalonde

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R 512-46-1 et suivants

Vu la demande d'enregistrement présentée le 19 janvier 2015 et complétée les 5 février 2016, 27 janvier 2017, 31 mars 2017 et 11 mai 2017 par le GAEC LALONDE, dont le siège social est situé au lieu-dit Nesques à SAON (14330), représenté par ses associés Mme Françoise LALONDE et Messieurs Didier, Jean-Baptiste et Hugues LALONDE , relative à l'extension d'un élevage de 137 vaches mixtes à 180 vaches laitières associé à une actualisation du plan d'épandage qui passerait de 95.16 à 324.4 hectares répartis sur les communes de SAON, RUBERCY, SAONNET, BLAY, CROUAY, MONCEAUX-EN-BESSIN, SAINT MARTIN DES ENTREES, SAINT VIGOR LE GRAND, SULLY, TOUR EN BESSIN, VAUX SUR AURE, VAUCELLES et JUAYE MONDAYE

Vu l'avis de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 29 mai 2017, déclarant le caractère complet et régulier du dossier déposé par le GAEC LALONDE

Il est demandé au conseil municipal de CROUAY de délibérer sur l'extension du GAEC LALONDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Crouay approuve à **8 voix pour et 5 abstentions** l'extension du GAEC LALONDE.

4. FPIC 2017

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une commission Finances élargie à l'ensemble des membres du conseil communautaire s'est réunie le mercredi 28 juin à 20h30 à la salle des Fêtes de Formigny.

Lors de cette commission élargie, le FPIC et sa répartition ont été présentés et après échanges, il a été demandé aux membres présents de s'exprimer sur le fait que l'intégralité de l'enveloppe FPIC soit conservée par l'EPCI. A la fin de cette commission élargie, l'ensemble des élus présents ont émis un avis favorable.

Il est proposé aux membres de l'assemblée communautaire une répartition dérogatoire libre dont les conditions sont expliquées dans le paragraphe ci-dessus.

Après en avoir délibéré lors de l'assemblée communautaire du 11 juillet 2017, à la majorité des 2/3, les membres de l'assemblée délibérante approuvent le choix de la répartition dérogatoire libre visant à ce que l'intégralité de l'enveloppe FPIC 2017 soit conservée par l'EPCI pour un montant de 845 731€.

Les conseillers communautaires n'ayant pas validé la répartition dérogatoire libre à l'unanimité, il est demandé aux conseils municipaux de s'exprimer. Les délibérations des communes seront prises à la majorité absolue (Article. L2121-20 du CGCT).

Si les conseils municipaux n'ont pas délibéré dans un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération par l'EPCI, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Au vu de l'ensemble des délibérations et à l'issue du délai de 2 mois après notification, le choix de la répartition dérogatoire libre sera validé sous réserve que plus de la moitié des conseils municipaux l'aient approuvé (majorité simple).

La présente délibération est notifiée aux communes membres.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et conformément à la délibération du conseil communautaire n°2017-07-169 du 11 juillet 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

-d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » modifiant la répartition des versements entre la Communauté de Communes et les Communes membres et fixant les versements suivants :

Exercice 2017	
Ensemble intercommunal : 200066801 CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	
Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)	
Montant prélevé Ensemble Intercommunal	0
Montant reversé Ensemble Intercommunal	845 731
Solde FPIC Ensemble Intercommunal	845 731

	Montant dérogatoire libre
Part EPCI	845 731
Part Communes Membres	0
TOTAL	845 731

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision de répartition.

Le montant du FPIC pour Crouay est de 4696 euros.

5. RIFSEEP Filière technique

Vu la parution au Journal officiel du 12 août 2017 de l'arrêté du 16 juin 2017 pour application aux corps des adjoints techniques, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution pour la **filière technique**.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le Complément Indemnitare versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

IFSE

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels maximums de l'IFSE
Adjoints Techniques		
C1 ET C2	Entretien des bâtiments et gîtes communaux, espaces verts	5 000€

CIA

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels maximums du CIA
Adjoints Techniques		
C1	Entretien des bâtiments et gîtes communaux, espaces verts	1 260€
C2	Entretien des bâtiments et gîtes communaux, espaces verts	1 200€

Il avait été voté précédemment le CIA à hauteur de 2000 euros pour le groupe C1. L'arrêté du 16 juin 2017 indique que le montant maximum est de 1260 euros pour le groupe 1, et 1200 euros pour le groupe 2, le conseil doit délibérer pour se conformer au barème officiel.

Adopté à l'unanimité.

6/ Acquisition d'un terrain pour la mise en place d'une réserve à incendie "Chemin du Saut Bénard"

3 bouches à incendies ont déjà été mises en place sur la commune, (mise en conformité obligatoire suivies par les autorités compétentes, le SDIS.) Bien que cette acquisition n'aura pas lieu cette année il y a lieu de délibérer en vue de mettre en place une défense incendie couvrant la zone de la Chèvrerie. La superficie du terrain est de 374 M2. Le coût total d'acquisition est de 3556 euros (terrain 1000 euros, frais notariés 1500 euros, géomètre 1056 euros). Des plans sont distribués aux conseillers. Certains émettent des réserves et ne souhaitent pas décider de l'achat du terrain en question sachant que le chemin qui jouxte celui-ci est communal. Les conseillers souhaitent qu'on détermine clairement si ce terrain appartient à la commune afin de justifier cette dépense. Serge le Hir présente à l'assemblée le devis du géomètre qui confirme que Mme Geffroy est bien propriétaire de la parcelle concernée.

Adopté à l'unanimité.

Guy Bailleul propose de céder gracieusement une partie de son terrain pour y implanter une bouche à incendie supplémentaire qui couvrirait les habitations dans un périmètre de 400 m. Serge Le Hir confirme que cette cession est tout à fait possible moyennant un accord des parties par écrit.

7/ Extension du Réseau Électrique pour la construction d'un hangar par la société Eudes et Thobies

Serge Le Hir déclare que le SDEC a déterminé que cette extension était en partie à charge de la commune, toutefois, aucun accord n'ayant pu être trouvé entre les parties (propriétaire du terrain, exploitant, Société Eudes et Thobies), le conseil ne délibère pas : le projet est pour le moment suspendu.

8 / Retrait de la commune de Guilberville du SDEC energie

Adopté à l'unanimité

9/ Adhésion de la Communauté de Communes Coeur de Nacre au SDEC energie

Adopté à l'unanimité

10 / FREDON

La commune ayant mandaté une entreprise pour lutter contre les nuisibles et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Crouay, par 13 voix contre, **décide de ne pas bénéficier du plan de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par le FREDON de Basse Normandie avec la Communauté de communes ISIGNY OMAHA INTERCOM.**

11 / Travaux concernant la toiture des Gîtes

Des travaux de réfection du toit pour 27 000 euros (et dont le principe avait été voté lors d'un précédent conseil) ont été remis en cause lors de la séance de travail du 5 septembre 2017. En effet un certain nombre de conseillers avaient annoncé qu'il fallait réfléchir au devenir des Gîtes (et de leur personnel) avant toute dépense importante d'investissement.

Par conséquent, Serge le Hir présente une proposition qui a été transmise par Emmanuel Trolong aux conseillers, invitant les Crocusiens à décider eux-mêmes du sort de l'exploitation des Gîtes. Pour cela le choix d'un référendum local serait le plus contraignant mais approprié.

Ce courrier présente 3 options devant être votées avec un seul choix possible :

(1) garder le service gîte en l'état mais bien informer les Crocusiens des coûts que ce service engendre pour la commune et que ce n'est pas un service rendu à la population mais aux touristes de passage.

(2) Louer les Gîtes en option longue durée mais en informant les locataires que la salle polyvalente située en face est source de nuisances. A cet effet il faut établir une clause contractuelle signée par les locataires. Informer les Crocusiens que ce choix impacte les salariés communaux.

(3) Vente des gîtes et de la salle communale car les deux bâtiments sont indissociables dans ce cas. Informer les Crocusiens que ce choix impacte les salariés communaux.

Un débat s'engage sur les options proposées : Jean-Luc Heckel annonce qu'avant de proposer ces options sachant qu'il n'y a pas d'urgence absolue un délai de réflexion serait utile pour le conseil et qu'il est nécessaire de retravailler en profondeur sur les différentes problématiques engendrées par ce type de décision.

Pierre Emmanuel Philibert et Mathieu Pilatte rappellent que le problème qui est posé concerne surtout les salariés communaux. En effet, la vente ou la location des gîtes contraint à baisser leur activité. Guy Bailleul souligne cependant qu'en cas de baisse d'activité ou perte de travail, une restructuration est possible et qu'il a déjà effectué ces démarches. Le centre de gestion est compétent pour gérer le dossier.

Pierre-Emmanuel Philibert propose, dans un premier temps, de tenter de relancer l'activité Gîtes en ciblant une nouvelle clientèle, c'est-à-dire via de nouvelles plateformes de location (ex AIR BNB) et en jouant sur les prix en fonction de la demande.

Les options de location ou de vente sont pour l'instant refusées par certains membres du conseil qui pourtant avaient évoqué un possible référendum local et ces choix en séance de travail, par ailleurs à l'origine de ce courrier.

Aucune délibération n'est rendue. Il est proposé au Maire de demander de nouveaux devis de réfection temporaire de la toiture des gîtes et de prendre une décision ultérieurement sur le devenir des Gîtes en ces termes .

12 / Questions diverses

Animations discothèque « Le Guest »

Le gérant de la discothèque « Le Guest » souhaite proposer à la commune des jeux gratuits pour les enfants le dimanche en échange desquels la commune autoriserait l'organisation de manifestations en plein air. Le conseil exprime son refus en raison de nuisances sonores et des risques que cela pourrait représenter.

Sécurité au Mont Flambé : carrefour La Galestre

La pose d'un miroir permettant d'améliorer la visibilité des habitants des véhicules venant de droite est proposée (200 euros) sur ce lieu sensible. Le conseil estime que la sécurité doit être révisée dans la globalité du territoire et pas au cas par cas : refusé.

Départ en retraite pour invalidité d'un agent

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Gérard SCANVION sera placé en retraite pour invalidité à compter du 01.10.2017.

Enquête publique en cours Chemin rural "Les Mottes d'Anferville"

Le maire informe le conseil que l'enquête publique relative à l'aliénation du chemin rural « Les Mottes d'Anferville » est en cours. La 2^{ème} permanence du commissaire enquêteur aura lieu le jeudi 21 septembre de 15h30 à 18h30 à la mairie.

Remblai « pompe à eau » au lieu dit « Les Fours à Chaux ».

Il sera demandé aux agriculteurs qui viennent y chercher de l'eau d'aménager la descente en y mettant du remblai car les tracteurs y creusent des ornières.

Fin de la séance à 21 h 30